

Amarelle rouvre le débat des devoirs à domicile

La ministre socialiste lance une réflexion globale sur la question sensible des devoirs à la maison, qui divise les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves

Vincent Maendly

Cela peut être une corvée pour le gosse comme pour ses parents qui rentrent exténués du boulot: la répétition du *Wortschatz* dans le brouhaha familial, l'exercice d'algèbre à faire presto pendant que les pâtes cuisent, etc. Est-ce encore pertinent de donner des devoirs scolaires à faire à la maison? Le débat est récurrent, ici comme ailleurs (*lire ci-contre*). La ministre de la Formation Cesla Amarelle en hérite; elle va devoir l'empoigner.

À sa demande, un questionnaire élaboré par l'URSP (Unité vaudoise de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques) va bientôt être envoyé à toutes les directions d'établissements du canton. Avec pour but de «documenter les pratiques des enseignants pour avoir une vision plus objective de ce qui est demandé aux élèves», résume Bruno Suchaut, directeur de l'URSP.

Cet état des lieux sera la base de travail d'une remise à plat concertée, explique Cesla Amarelle, qui a dans le viseur la rentrée d'août prochain pour esquisser une réforme. À ce stade, la conseillère d'État reste évasive sur ses intentions. «On comprend les vertus pédagogiques de la répétition et de l'exercice d'une notion, mais le devoir à domicile peut être en même temps un facteur d'inégalités entre les élèves qui est aujourd'hui largement documenté.» Et qu'il convient donc de combattre, comprend-on.

Assouplissement demandé

Cela ne se fera pas sans de subtiles négociations avec les représentants des parents d'élèves et les syndicats d'enseignants. En effet, ceux-ci défendent des positions contradictoires au sein du Groupe de suivi de la scolarité obligatoire, que préside la ministre socialiste. D'ailleurs, ce sont eux qui ont posé ce sujet de dissertation sur le pupitre ministériel il y a un an, quand Anne-Catherine Lyon gouvernait encore l'École vaudoise. À l'origine, on retrouve une simple demande formulée par le Syndicat des services publics (SSP) et la SVMS (Société vaudoise des maîtres-sse-s-secondaires): biffer de la loi l'interdiction de confier aux élèves des devoirs à faire pour le lendemain.

«Cette règle n'est de toute manière pas très appliquée», euphémise Julien Eggenberger, président de SSP-Vaud. «Pour l'enseignant, c'est une contrainte inutile, et elle a valeur de symbole en regard de l'inflation réglementaire qui régît son travail. Le Cadre général de l'évaluation, qui est notre outil de travail, est passé de 25 pages à 100 pages en une décennie», illustre-t-il.

Les syndicats en tant que tels ne sont pas viscéralement attachés aux devoirs scolaires. «Mais la question a été tranchée avec l'adoption de la loi sur l'enseigne-



Leçons
Le travail scolaire à la maison peut être «un facteur d'inégalités».

GAËTAN BALLY-A

«Les devoirs sont une source de tensions importante dans les familles»

Marie-Pierre Van Mullem
Coprésidente de l'APÉ-Vaud

ment obligatoire (LEO) en 2011», rappelle Gilles Pierrehumbert, président de la SVMS. Les députés ont en effet inscrit noir sur blanc dans la loi que les profs «donnent des devoirs», formule préférée à celle de l'avant-projet: «peuvent donner des devoirs».

Le sujet est sensible pour l'Association des parents d'élèves (APÉ-Vaud), qui aimerait plutôt voir s'alléger le cartable de l'écopier. Sa coprésidente Marie-Pierre Van Mullem rappelle que les devoirs sont une source de tensions parmi les plus importantes au sein des familles. «Ce qu'il faut, c'est un outil efficace pour que les différents enseignants intervenant dans une même classe se coordonnent pour ne pas additionner les devoirs le même jour!»

Un lien parents-école

Quant à l'idée d'intégrer les devoirs au temps scolaire, elle heurte

de nombreux parents. «Pour certains, il s'agit de la seule possibilité de voir ce que fait leur enfant en classe, souligne Marie-Pierre Van Mullem. C'est leur seul lien avec l'école, on peut déplorer que cela passe par les devoirs, mais c'est la réalité.» La solution des devoirs surveillés reste en outre peu égalitaire puisque ce sont les communes qui en ont la responsabilité. L'offre est ainsi à géométrie variable sur le territoire vaudois: d'un endroit à l'autre, son coût facturé, le nombre de places disponibles et l'encadrement proposé peuvent différer. «Libérer du temps sur la grille horaire actuelle pour faire les

devoirs à l'école impliquerait certainement un ajustement des attentes du programme d'études», ajoute le président de la Société pédagogique vaudoise, Gregory Durand. «Il y a tout un équilibre à trouver entre le programme et les devoirs servant à consolider ce qui a été appris sans surcharger la baraque pour l'élève.»

La problématique est complexe, admet Serge Martin, directeur général adjoint à l'Enseignement obligatoire. «Quand on tire le fil des devoirs scolaires, c'est toute la pelote de la pédagogie que l'on finit par dérouler. Le sujet mérite une réflexion complète.»

«L'idéal serait de sortir de l'ambiguïté actuelle»

● Le débat entourant les devoirs à la maison fait régulièrement l'actualité. En 2016, un établissement primaire de Vernier décidait, dans son coin, d'expérimenter le rapatriement des leçons au sein de l'école. Recadrage rapide de l'État genevois: des parents s'étaient notamment plaints d'une telle décision. La semaine dernière, rebelote: c'est la Commune de Kriens (LU) qui annonce la fin des leçons à faire à domicile.

L'abondante littérature scientifique tend elle-même à se contredire sur la question, note Olivier Maulini, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation à l'Université de Genève.

«Toutefois, la recherche montre essentiellement deux choses, résume-t-il. D'abord, les élèves qui ont des devoirs ont tendance à avoir de meilleurs résultats que ceux qui n'en ont pas. Et en même temps, les inégalités entre ceux qui ont de la facilité et ceux qui en ont moins vont se creuser proportionnellement au travail demandé.» Tout cela est assez logique, poursuit l'expert: «Plus vous travaillez pour l'école, plus vous apprenez. Et plus vous le faites hors du guidage d'un enseignant, plus vous devez compter sur d'autres ressources pour réussir - vos parents, les auxiliaires qu'ils recrutent, votre propre autonomie au travail...»

Les études montrent en outre que les familles riches inscrivant leur progéniture dans des écoles privées demandent souvent la prise en charge des devoirs par l'école et les enseignants. Dans le public, les devoirs surveillés, sont le plus souvent encadrés par des étudiants ou des vacataires. «Bref, le service n'est pas partout de même qualité», résume Olivier Maulini. Qui évoque, comme solution, la «professionnalisation» de la prise en charge des devoirs. «Le jour où l'instruction publique intégrera le travail de révision, de répétition, d'exercice dans le temps scolaire, elle le fera encadrer par des enseignants, ce qui rapprochera tout le monde

de l'égalité. Mais vue de la cité, cette évolution peut être prise comme une déresponsabilisation des familles, pire, comme leur perte de contrôle sur la scolarité des enfants et comme une charge supplémentaire pour l'État. Cela fait beaucoup de facteurs qui militent pour le statu quo», relève le spécialiste. Et d'enchaîner: «L'idéal serait de sortir de l'ambiguïté actuelle - celle qui veut que les enfants travaillent seuls mais sous la surveillance de leurs parents - car elle est génératrice des débats récurrents sur les supposées défaillances respectives des familles et de l'école. Mais qui le veut vraiment?»

Ce que dit la loi

Art. 73 LEO:

1) Dès la 3^e année, les enseignants donnent aux élèves des devoirs à effectuer hors du temps d'enseignement prévu à la grille horaire, conformément aux directives du département.
2) En début d'année scolaire, les enseignants communiquent ces directives aux parents.

Art. 59 règlement de la LEO:

1) Les devoirs donnés par les enseignants respectent les critères suivants:
a. ils sont préparés en classe;
b. ils peuvent être effectués sans aide par les élèves;
c. ils incitent à l'autonomie et à la responsabilisation;
d. ils servent à consolider des apprentissages effectués en classe;
e. ils sont vérifiés régulièrement par les enseignants.

2) Les établissements veillent à l'harmonisation des pratiques. Au degré secondaire, ils veillent également à une bonne coordination entre les enseignants en charge des mêmes élèves.

3) Les devoirs sont annoncés aux élèves au moins deux jours à l'avance, spécificités horaires réservées.

4) Il n'est donné aucun devoir pour le lundi et pendant les congés ou les vacances scolaires.